



PROCÈS-VERBAL

7

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 AVRIL 2017** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration
Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration
Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration
Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration
Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration
Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration
Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration
Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration
Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle sept (7) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 38.

À 18 h 10, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-074 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2017

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-075 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 1^{ER} ET 7 MARS 2017

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les 1^{er} et 7 mars 2017.

CA-2017-076 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A.J. ÉNERGIE INC. FOURNITURE DE BATTERIES AU PLOMB POUR UN SYSTÈME D'ALIMENTATION STATIQUE SANS COUPURE STM-5332-02-16-56
RÉSOLUTION CA-2016-119

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de fourniture de batteries au plomb pour un système d'alimentation statique sans coupure, adjudgé à **A.J. ÉNERGIE INC.**, à compter du 21 mai 2017 jusqu'au 20 mai 2018, au montant de **126 720,00 \$**, plus les taxes de **18 976,32 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **145 696,32 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5332-02-16-56).

	IMPUTATION
Compte	563220
Ordre interne	721914

CA-2017-077 ADJUGER UN CONTRAT FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE ACQUISITION DE BENNES OUVERTES ET D'UNE FOURGONNETTE POUR LA STM STM-5585-11-16-54

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à **FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE** un contrat pour l'acquisition de bennes ouvertes et d'une fourgonnette pour la STM, au montant de **277 364,92 \$**, plus les taxes de **41 535,40 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **318 900,32 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5585-11-16-54).

	IMPUTATION 1	IMPUTAION 2	IMPUTATION 3
Compte	547150	547150	547150
Ordres internes	271400	271401	271402
Règlement d'emprunt	R-140	R-140	R-140
Montants	121 423,58 \$	44 786,59 \$	152 690,15 \$

CA-2017-078 AUTORISER L'EXERCICE DE LA CLAUSE DE TRANSITION DU CONTRAT
CREVIER LUBRIFIANTS INC.
FOURNITURE D'HUILE SYNTHÉTIQUE POUR PONT MOTEUR DURANT
STM-4676-11-13-10
RÉSOLUTION CA-2014-124

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
 APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de la clause de transition du contrat de fourniture d'huile synthétique pour pont moteur Durand, adjugé à **CREVIER LUBRIFIANTS INC.**, à compter du 8 juin 2017 jusqu'au 8 août 2017, au montant de **56 000,00 \$** plus les taxes de **8 386,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **64 386,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4676-11-13-10).

	IMPUTATION
Compte	00000
Ordre interne	161001

CA-2017-079 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE DU CONTRAT
OBERTHUR TECHNOLOGIES
FOURNITURE DE CARTES À PUCE COMMUNES DE TRANSPORT
STM-4215-02-12-25
RÉSOLUTION CA 2013-101

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
 APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat de fourniture de cartes à puce communes de transport, pour augmenter l'enveloppe du contrat adjugé à **OBERTHUR TECHNOLOGIES** le 1^{er} mai 2013, au montant de **666 305,99 \$** plus les taxes applicables de **99 779,32 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **766 085,31 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4215-02-12-25).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-080 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LE
CONTRAT ADJUGÉ À LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.
RÉPARATION D'INDUITS ET DE CARCASSES DE MOTEURS DE TRACTION DES
VOITURES DE MÉTRO
STM-4359-10-12-56
RÉSOLUTIONS CA-2013-105 ET CA-2016-075

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le contrat de réparation d'induits et de carcasses de moteurs de traction des voitures de métro, adjudgé à **LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.**, pour un montant supplémentaire de **304 414,00 \$** plus les taxes de **45 586,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **350 000,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4359-10-12-56).

	IMPUTATION
Centre	68470
Compte	552130

CA-2017-081 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT USINAGE USI-MAX INC. RÉPARATION PAR SOUDURE DE MARCHES D'ESCALIERS MÉCANIQUES STM-4852-08-14-56
RÉSOLUTION CA-2015-194

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de réparation par soudure de marches d'escaliers mécaniques, adjudgé à **USINAGE USI-MAX INC.**, à compter du 15 juillet 2017 jusqu'au 14 juillet 2018, au montant de **114 975,00 \$** plus les taxes de **17 217,52 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **132 192,52 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4852-08-14-56).

	IMPUTATION
Centre	72250
Compte	563310

CA-2017-082 APPROUVER LA CESSION DU CONTRAT RECALL AMÉRIQUE DU NORD À ARKIVE INFORMATION MANAGEMENT SERVICES D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS SEMI-ACTIFS DE LA STM STM-4179-01-12-18
RÉSOLUTIONS CA-2012-043 ET CA-2016-365

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la cession par **RECALL AMÉRIQUE DU NORD** du contrat de services d'archivages des documents semi-actifs de la STM, dont elle est l'adjudicataire à **ARKIVE**

INFORMATION MANAGEMENT, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la recommandation.

CA-2017-083 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUELEMENT DU CONTRAT
9120-6094 QUÉBEC INC. « LANLA RECHERCHE MARKETING »
SERVICES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE PAR CLIENTS
MYSTÈRE SERVANT À ÉVALUER LA QUALITÉ DU SERVICE À LA STM
STM-4389-11-12-25
RÉSOLUTIONS CA-2013-017, CA-2013-109 ET CA-2015-084

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour effectuer une étude par clients mystère servant à évaluer la qualité du service à la STM, adjudgé à **9120-6094 QUÉBEC INC. « LANLA RECHERCHE MARKETING »**, à compter du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 30 avril 2019, au montant de **316 000,00 \$** plus les taxes de **47 321,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **363 321,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4389-11-12-25).

	IMPUTATION
Centre	38400
Compte	551530

CA-2017-084 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE POUR LE CONTRAT
BISSON FORTIN, PROVENCHER ROY, ARCHITECTES EN CONSORTIUM
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉDICULE À
LA STATION DE MÉTRO VENDÔME ET D'UN NOUVEAU LIEN PIÉTONNIER JUSQU'AU
CUSM
STM-5076-05-15-28
RÉSOLUTIONS CA-2015-218 ET CA-2015-382

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, pour le contrat de services professionnels pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au CUSM autorisé le 17 décembre 2015.

	IMPUTATION 1	IMPUTAION 2
Compte	551590	551590
Ordres internes	370101	213062
Règlements d'emprunts	R-163	R-154

CA-2017-085 ADJUGER UN CONTRAT
CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE
RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS PRODUITS PÉTROLIERS ET HUILES USÉES ET
INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT AU CENTRE DE TRANSPORT
LEGENDRE
STM-5646-01-17-62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE** un contrat pour la réfection des équipements produits pétroliers et huiles usées ainsi que l'installation de dispositifs anti-refoulement au Centre de transport Legendre au montant de **1 548 850,80 \$** plus les taxes de **231 940,41 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 780 791,21 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5646-01-17-62).

	IMPUTATION 1	IMPUTAION 2
Compte	551140	551140
Ordres internes	500514	500641
Règlements d'emprunts	R-160	R-164
Montants	1 133 641,31 \$	647 149,90 \$

CA-2017-086 ADJUGER UN CONTRAT
TÉLÉCON INC.
FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE NICHES D'ASSISTANCE
STM-5449-06-16-88

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **TÉLÉCON INC.** un contrat de fourniture et d'installation de niches d'assistance, au montant de **2 374 654,35 \$** plus les taxes de **355 604,49 \$**, pour un montant maximum de **2 730 258,84 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
 - 2° d'autoriser l'exercice de l'option 3.2.1 pour la fourniture de neuf (9) demi-niches supplémentaires au montant **81 089,55 \$** plus les taxes applicables de **12 143,16 \$**, pour un montant total de **93 232,71 \$**;
 - 3° d'autoriser l'exercice de l'option 3.2.2 pour la fourniture de neuf (9) téléphones supplémentaires au montant de **23 629,41 \$** plus les taxes applicables de **3 538,50 \$**, pour un montant total de **27 167,91 \$**;
 - 4° d'autoriser le directeur du Bureau de projets Équipements fixes Métro à approuver l'exercice des options 3.1.1 à 3.1.3 en tout ou en partie, pour un montant de **22 928,06 \$** plus les taxes applicables de **3 433,47 \$**, pour un montant maximum de **26 361,53 \$** selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. Les options pourront être exercées si les pièces de rechange sont requises en inventaire;
 - 5° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 877 021,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5449-06-16-88).

	IMPUTATION
Compte	563190
Ordre interne	290350
Règlement d'emprunt	R-122

CA-2017-087 AUTORISER LA CRÉATION DE LA LIGNE 428 – EXPRESS PARCS INDUSTRIELS DE L'EST ET LE SCINDEMENT DU PARCOURS DE LA LIGNE 449 – EXPRESS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
DEV2017-09

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de créer la ligne d'autobus **428 – EXPRESS PARCS INDUSTRIELS DE L'EST** en scindant le parcours de la ligne d'autobus **449 – EXPRESS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**.

Cette modification entrera en vigueur le **lundi 28 août 2017**.

Le tout pour un nombre de 3 000 heures de service par année.

CA-2017-088 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL
LES INVESTISSEMENTS SIMSUE INC.
POUR LA LOCATION D'UN TERRAIN POUR LE TERMINUS AIRLIE-NEWMAN
STM-5664-01-17-105
RÉSOLUTIONS CA-2009-099, CA-2011-054, CA-2012-057, CA-2013-120, CA-2014-082 ET,
CA-2015-098

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement prévue à la convention de bail initiale et ses amendements (ci-après le « Bail ») intervenus entre la Société de transport de Montréal et **LES INVESTISSEMENTS SIMSUE INC.** pour la location d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 1 931 008 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 6 104,2 mètres carrés (ou 65 705,06 pieds carrés), situé au coin de la rue Airlie et du boulevard Newman dans l'arrondissement LaSalle, afin de prolonger la durée du Bail pour une période additionnelle de deux (2) ans débutant le 1^{er} août 2017 et se terminant le 31 juillet 2019, pour un montant de **209 334,09 \$** avant taxes;

le tout pour un montant total pour la Société de **240 681,87 \$**, toutes taxes actuelles incluses, cette somme incluant le loyer de base, les taxes municipales, les taxes scolaires et les frais d'électricité pour l'éclairage des lieux, le tout conformément aux termes et conditions prévus au Bail. (STM-5664-01-17-105).

	IMPUTATION
Centre	97424
Compte	573110

CA-2017-089 AUTORISER L'ENTENTE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL
DEV2017-07

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser l'entente de recherche et développement avec l'**ÉCOLE POLYTECHNIQUE** visant à développer différents outils et logiciels permettant la planification et la modélisation des réseaux de transport collectif ainsi que l'analyse de l'offre et de la demande en transport. Cette entente est d'une durée de trois (3) ans pour un montant annuel de **110 000,00 \$**, soit un total de **330 000,00 \$** non taxable pour la durée du contrat;
- 2° d'autoriser la direction - Affaires juridiques à rédiger une entente selon des termes et conditions substantiellement conformes à ce qui est prévu à la recommandation.

	IMPUTATION
Centre	36000
Compte	552170
Ordre interne	36000

CA-2017-090 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE COLLECTIF MÉDIA S.E.C. LOCATION D'ESPACES MÉDIA PRÉVUE À L'ENTENTE D'EXPLOITATION COMMERCIALE D'UN RÉSEAU DE PANNEAUX D'AFFICHAGE TÉLÉVISUEL
RÉSOLUTION CA-2013-164

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour la location d'espaces média prévue à l'Entente d'exploitation commerciale d'un réseau de panneaux d'affichage télévisuel, autorisée en vertu de la résolution CA-2013-164, pour l'utilisation par la STM auprès de **COLLECTIF MÉDIA S.E.C.**, de temps d'antenne quotidien sur le réseau de panneaux d'affichage publicitaire dans les stations du métro pour l'année 2017, pour un montant total de **1 030 066,36 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
- 2° d'autoriser la location d'espaces média prévue à l'Entente d'exploitation commerciale d'un réseau de panneaux d'affichage télévisuel pour l'utilisation par la STM auprès de **COLLECTIF MÉDIA S.E.C.**, de temps d'antenne quotidien sur le réseau de panneaux d'affichage publicitaire dans les stations du métro pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023, représentant pour cette période, un montant total de **9 295 956,71 \$**, toutes taxes actuelles incluses;

le tout pour un montant total pour la Société de **10 326 023,07 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	38200
Compte	599521
Ordre interne	733604

CA-2017-091 AUTORISER LA PROLONGATION DE LA LOCATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT ET UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES SOCIÉTÉ PARC-AUTO DU QUÉBEC (SPAQ)
STM-5657-01-17-36
RÉSOLUTIONS CA-2011-175 ET CA-2013-162

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la prolongation de la location des espaces de stationnement conformément aux ententes intervenues le 18 juin 2013 entre la Société de transport de Montréal et **SOCIÉTÉ PARC-AUTO DU QUÉBEC (SPAQ)**, pour la location de stationnements situés au 1680 St-Hubert, Montréal et au 475 De Maisonneuve Est, Montréal, pour une durée de cinq (5) années additionnelles, à partir du 1^{er} juillet 2018;
 - 2° d'autoriser une augmentation de 14 places supplémentaires de stationnements loués sis au 1680 rue Saint-Hubert, Montréal pour un total de 40 places à ce site, à partir du 1^{er} mai 2017;

le tout pour un grand total de 90 places pour les deux sites, pour un montant maximum pour la Société de **2 308 762,64 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-5657-01-17-36).

	IMPUTATION
Centre	97411
Compte	573140

CA-2017-092 AUTORISER UNE ENTENTE
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE (CP)
CONSTRUCTION D'UN PASSAGE PIÉTONNIER SOUS L'EMPRISE FERROVIAIRE DU
CP POUR LE PROJET VENDÔME
STM-5725-03-17-90

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente avec la **COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE (CP)**, dans le cadre de la construction d'un passage piétonnier sous l'emprise ferroviaire du CP pour le projet Vendôme, le tout selon les paramètres du projet d'entente joint en annexe confidentielle;
 - 2° d'autoriser un montant maximum de **2 320 139,95 \$** plus les taxes de **347 440,96 \$**, pour un montant maximum de **2 667 580,91 \$**, toutes taxes actuelles incluses pour couvrir les sommes qui seront payables au CP en vertu de l'entente à intervenir;
 - 3° d'autoriser la signature de tout document par le signataire autorisé de la Société, jugé nécessaire afin de donner plein effet à la recommandation;
 - 4° d'autoriser toute modification au projet d'entente non incompatible avec la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 667 580,91 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-5725-03-17-90).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	370101
Règlement d'emprunt	R-163

CA-2017-093 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR
LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT POUR LE
PROJET MPM-10
STM-5722-03-17-82

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres public intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT POUR LE PROJET MPM-10** :

➤ Compréhension du mandat	15 points
➤ Approche et méthodologie	30 points
➤ Expérience du chargé de projet	15 points
➤ Expérience et composition de l'équipe	20 points
➤ Expérience de la firme	20 points
TOTAL :	100 points

CA-2017-094 MISE AU RANCART EN 2017 DE 75 BUS URBAINS

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser la Direction exécutive – Bus à procéder à la mise au rancart en 2017 de soixante-quinze (75) bus urbains;

- dont l'âge, au 31 décembre 2017, sera supérieur ou égal à l'âge économiquement rentable;
- ou de tout autre bus dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

CA-2017-095 AUTORISER L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN
CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE HOGAN
STM-29 03 30-A61

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser l'acquisition de gré à gré, de **MADAME QIN WEN** et de **MONSIEUR LU LI**, du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE-VINGT-SEPT (3 361 087) du cadastre du Québec, avec l'immeuble portant le numéro 2395-2399, rue Bercy dans l'Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Hogan, dans le cadre du programme Réno-Systèmes, le tout pour un montant de **450 000,00 \$**;
- 2° d'autoriser, le cas échéant, le paiement de la TPS et de la TVQ au montant de **67 387,50 \$**;
- 3° d'approuver les termes et conditions de l'offre d'achat jointe à la recommandation, incluant le dépôt de 45 000,00 \$ qui sera placé en fidéicommis chez le notaire choisi par la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») pour procéder à la transaction et le versement d'un montant de 10 000,00 \$ au vendeur à titre de dommages et intérêts en cas de désistement de la part de la STM;

- 4° d'autoriser le directeur de projets principal du programme Réno-Systèmes à signer tout document indiquant que la STM n'est pas satisfaite, le cas échéant, du résultat des vérifications qu'elle doit effectuer en vertu de l'offre d'achat, et en conséquence, qu'elle ne désire plus acquérir l'immeuble, le tout conformément aux mécanismes prévus à l'offre d'achat;
- 5° d'autoriser l'obtention, sans frais, d'un permis d'occupation permanente du domaine public de l'Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, pour la partie de la galerie de ventilation qui sera construite en tréfonds sous la ruelle reliant le puits de ventilation au tunnel du métro;
- 6° de permettre aux signataires de la STM de signer toute offre d'achat, acte de vente et permis d'occupation permanente du domaine public, ainsi que tout autre document requis afin de compléter la transaction envisagée;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **517 387,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-29 03 30-A61).

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	290339
Règlement d'emprunt	R-122

CA-2017-096 AUTORISER LA VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN À 1030-1040 DE BLEURY S.E.C.
STM-5685-02-17-106
RÉSOLUTIONS CA-2009-248 ET CA-2014-179

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la vente de trois (3) parcelles du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT TREIZE (4 580 713) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Hermine, Arrondissement Ville-Marie, à **1030-1040 DE BLEURY S.E.C.**, dans le cadre du projet de développement immobilier de la tour Humaniti, le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par Vital Roy, arpenteur-géomètre, le 16 février 2017 sous le numéro 48 504 de ses minutes :
 - i- une parcelle, montrée comme la parcelle A, ceinturant le poste de ventilation mécanique (ci-après le « PVM ») Hermine, d'une superficie de 47,3 mètres carrés, du nadir à l'altitude 12,00 mètres;
 - ii- une parcelle, montrée comme la parcelle B, ceinturant le PVM, d'une superficie de 49,6 mètres carrés, de l'altitude 12,00 mètres à l'altitude 25,70 mètres; et
 - iii- une parcelle, montrée comme la parcelle C, d'une superficie de 147,0 mètres carrés, de l'altitude 25,70 mètres à l'altitude 29,10 mètres;

le tout pour un montant de **154 000,00 \$** plus les taxes de **23 061,50 \$**, pour un montant total de **177 061,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
- 2° d'autoriser l'acquisition, de **1030-1040 DE BLEURY S.E.C.**, de deux (2) parcelles de terrain sur le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUATORZE (4 580 714) du cadastre du Québec, la première d'une superficie d'un (1) mètre carré et la seconde, de 0,01 de mètre carré, du nadir à l'altitude 12,00 mètres, le tout tel que montré comme les parcelles D et E au plan et à la description technique préparés par Vital Roy, arpenteur-géomètre, le 16 février 2017 sous le numéro 48 504 de ses minutes, le tout cédé à titre gratuit;
- 3° d'autoriser la création des servitudes suivantes en faveur de la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») :

- 1- une servitude de passage et de stationnement à l'usage exclusif de la STM, grevant une partie du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT TREIZE (4 580 713) du cadastre du Québec, d'une superficie de 12,6 mètres carrés, et une partie du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUATORZE (4 580 714) du cadastre du Québec, d'une superficie de 26,9 mètres carrés, cette servitude sur les deux (2) susdits lots, se limitant de l'altitude 16,40 mètres à l'altitude 22,70 mètres; identifiée par les parcelles B et C à la description technique préparée par Vital Roy, arpenteur-géomètre, le 9 novembre 2016 sous le numéro 48 106 de ses minutes;
 - 2- une servitude de passage et de stationnement permettant de garer un second véhicule à partager avec les propriétaires du fonds dominant devant grever une partie du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUATORZE (4 580 714) du cadastre du Québec, d'une superficie de 97,6 mètres carrés, et se limitant de l'altitude 18,22 mètres à l'altitude 26,59 mètres; plus amplement identifiée par la parcelle A à la description technique préparée par Vital Roy, arpenteur-géomètre, le 9 novembre 2016 sous le numéro 48 106 de ses minutes;
 - 3- une servitude de tolérance relativement aux odeurs, aux vibrations, aux bruits et à la fumée qui peuvent émaner de l'immeuble de la STM érigé sur le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT TREIZE (4 580 713) en conséquence des opérations du Métro de Montréal;
 - 4- une servitude de non-construction sur la parcelle C telle que montrée à la description technique préparée par Vital Roy, arpenteur-géomètre, le 16 février 2017 sous le numéro 48 504, de l'altitude 25,70 mètres à l'altitude 25,80 mètres au bénéfice du résidu du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT TREIZE (4 580 713) du cadastre du Québec restant la propriété de STM;
 - 5- une servitude temporaire de passage à pieds au bénéfice du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUATORZE (4 580 714) permettant d'avoir accès tant au toit du bâtiment appartenant à la STM tel qu'érigé sur le résidu du lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT TREIZE (4 580 713) restant propriété de la STM, ainsi que tout volume surplombant ladite construction. Ladite servitude devant s'éteindre dès la fin des travaux de construction du bâtiment à être érigé sur le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUATORZE (4 580 714);
- 4° d'autoriser le paiement d'un montant de **45 000,00 \$** plus les taxes de **6 738,75 \$**, pour un montant total de **51 738,75 \$**, toutes taxes incluses à **1030-1040 DE BLEURY S.E.C.** en considération des servitudes précédemment énumérées consenties en faveur de la STM;
 - 5° d'autoriser la renonciation à la servitude de limitation de poids publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 661 878;
 - 6° d'autoriser les signataires de la STM à signer tout document afin de donner pleinement effet à la recommandation;
 - 7° d'autoriser toutes modifications à l'acte de vente qui ne seraient pas incompatibles avec la recommandation;

le tout représentant un solde net de **109 000,00 \$** plus les taxes de **16 322,75 \$**, pour un montant total de **125 322,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, que la STM recevra.

CA-2017-097 APPROUVER LES AFFECTATIONS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT INCLUSES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'approuver les affectations aux activités d'investissement incluses aux états financiers consolidés de la STM au 31 décembre 2016 qui s'élèvent à **38 856 000,00 \$**.

	IMPUTATION
Centres	Plusieurs
Comptes	Plusieurs
Ordres internes	Plusieurs

CA-2017-098 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 15.

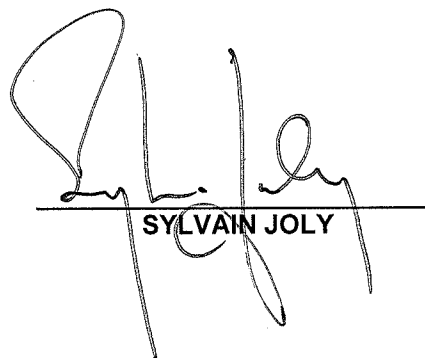
Les résolutions CA-2017-074 à CA-2017-098 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 5 AVRIL 2017 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Mme Diane Boyer

Madame vient présenter un projet intitulé : *Réseau Vivant*, qui vise l'incorporation de végétation dans différentes stations de métro à compter de 2018. Elle soutient que cela permettrait entre autres d'améliorer l'expérience client. À cet effet, elle soumet une présentation. Elle veut savoir si un tel projet pourrait intéresser la STM.

Le président

Il indique que les membres du CA, ainsi que les services concernés prendront connaissance de la présentation et que l'on communiquera par la suite avec elle.

QUESTION 2

M. Normand Bélisle

Concernant l'arrêt numéro 60993 pour la ligne 427, situé sur la rue St-Denis, au coin du boul. St-Joseph, il se demande si la STM a choisi d'installer l'arrêt à cet endroit pour éviter que les usagers du métro Laurier l'utilisent. Il est d'avis que cet arrêt est mal situé et il suggère de le déplacer au coin de la rue Berri et du boul. St-Joseph, pour des raisons de sécurité.

Le président

Il demande à M. Michel Tremblay, directeur par intérim – Planification et développement du réseau de répondre à la question.

Michel Tremblay,

Directeur par intérim – Planification et développement du réseau

Il explique que la mission première de la ligne 427, c'est d'être une ligne expresse se dirigeant vers le Centre-ville. La STM va regarder sa proposition, tout en étudiant les diverses possibilités, le tout considérant l'ajout de service sur la ligne orange et les évaluations d'achalandage.

Le président

On communiquera avec lui pour lui fera part du fruit de la réflexion.

QUESTION 3

M. Gilbert Bauer

Dans un premier temps, monsieur indique que la fréquence de passage pour les lignes 47, 197 et 67 n'est pas très grande et qu'au surplus, il vient d'apprendre que la STM a l'intention de procéder à une réduction de service sur la rue Masson. Il est d'avis que c'est plutôt une augmentation de service qui devrait être faite.

Par ailleurs, il veut savoir pourquoi les abribus situés au coin des rues Querbes et Jean-Talon (côté Nord-Ouest) et Berri et Crémazie (côté Nord-Ouest) ont été retirés sans être remplacés.

Finalement, il demande à quoi servent les petits caissons noirs qui ont été installés au plafond de la station Crémazie, près de la loge du changeur.

Le président

Il indique qu'il s'agit d'un ajustement en fonction de l'achalandage et il demande à M. Michel Tremblay de fournir plus de détails.

Michel Tremblay,

Directeur par intérim – Planification et développement du réseau

Il explique que la STM s'adapte à l'évolution de la demande et du besoin. Il est vrai qu'il y a eu une légère réduction, mais les articles de journaux ne parlent pas de l'ampleur de cette diminution. À titre d'exemple, pour la ligne 47, sur une période d'une semaine en mars 2016, 7 voyages ont été retranchés sur un total de 667 voyages planifiés, représentant une baisse de 1 %. Pour la ligne 197, c'est 10 voyages sur 1013 et pour la ligne 67, 7 voyages sur 1 500. Ce sont de légères modifications qui permettent d'ajuster les autres circuits plus en demande aux heures de pointe. Une réflexion à long terme devra être faite quant à certains axes de l'Île de Montréal.

Le président Globalement, il y a eu plus d'ajouts que de retraits depuis mars 2016. Une réflexion doit être faite concernant le service offert sur la rue Masson et ses arguments seront pris en considération.

Le président Pour les abribus, une vérification sera effectuée puisque nous sommes actuellement dans une opération de remplacement. L'information sera communiquée aux membres du conseil d'administration et on pourra lui revenir, s'il accepte de fournir ses coordonnées.

Pour les caissons noirs, on va vérifier et lui reviendra.

QUESTION 4

M. Maurice Demers

Monsieur suggère à la STM de payer ses employés temporaires à l'aide de mandats postes pour leur éviter des frais lorsqu'ils encaissent leur chèque.

D'autre part, il parle de manœuvres qui seraient effectuées pour effacer des paiements. Il précise ensuite que ce sont les banques qui agiraient de la sorte.

Par ailleurs, il est d'avis que la réceptionniste du 8^e étage et la personne responsable des pensions devraient pouvoir compter sur l'aide d'une quinzaine de remplaçants et de 48 journées de maladie par année, puisqu'il s'agit de postes extrêmement stressants.

Le président Tous les employés de la STM reçoivent leur salaire par dépôt direct.

Le directeur général

Si des employés n'étaient payés, la STM sera la première à en être avisée.

Le président Pour les changeurs, un processus a été mis en place pour s'assurer qu'il n'y ait pas de fraude.

Le directeur général

Chaque employé doit balancer sa caisse au début et à la fin de son quart de travail.

Le directeur général

Actuellement, il n'y a qu'une seule personne à la réception de la STM et une personne au régime de retraite. En fonction de notre expérience et des sondages effectués cela semble amplement suffisant pour répondre à la demande et des mesures ont déjà été prévues pour remédier aux absences.

Le président On portera une attention particulière afin de s'assurer qu'il n'y a pas une surcharge de travail et on laissera le service responsable de la gestion du personnel gérer la situation.

QUESTION 5

Mme Maya Botti

Madame veut savoir s'il est possible de créer et d'afficher des plans dans le réseau de métro du Montréal pour indiquer aux personnes sans abri les refuges et ressources les plus proches.

Le président En ce qui concerne les personnes itinérantes dans le métro, la STM a déjà un encadrement. Elle travaille en partenariat avec la Société de développement social et des gens viennent veiller sur

eux et voir s'ils ont besoin d'aide, et ce, dans plusieurs stations. La STM projette d'étendre cette aide à une plus grande partie de son réseau. L'idée de procéder à un affichage est intéressante, mais il est préférable d'aller vers ces gens pour leur parler. C'est dans cette optique que plusieurs interventions ont été effectuées l'an dernier, dans le cadre du projet Père-aidant, avec la collaboration d'un ex-itinérant. La STM est très sensible à cette réalité et bien que le projet d'affichage soit une bonne idée, elle préfère intervenir directement auprès de ces gens.

QUESTION 6

M. Jean-Marc Montilard

Monsieur est employé de la STM et il rapporte qu'une collègue, qui a travaillé durant la journée de conflit au garage Anjou, s'est vue pénalisée de la même façon que ceux qui n'ont pas travaillé. Il veut savoir quand recevra-t-elle son argent?

En ce qui concerne les opérateurs de métro, pourquoi doivent-ils attendre une période de 4 à 5 mois lorsqu'ils veulent retourner au service d'autobus?

Le directeur général

Il lui répond que le conseil d'administration n'est pas le bon forum pour répondre à ce type de questions et il l'invite à patienter jusqu'à la fin de l'assemblée pour discuter avec lui.

QUESTION 7

M. Laurent Morissette

Après avoir lu que la STM se disait prête en cas d'attaque terroriste, il veut savoir qu'est-ce qui a été prévu dans le plan d'urgence pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, puisque les stations ne sont pas toutes accessibles.

Il suggère que la STM procède à une simulation.

Il souhaite obtenir des précisions concernant le programme d'entretien des rampes arrière.

Il veut connaître le nombre de véhicule muni d'une rampe avant.

Le président Il demande à Mme Marie-Claude Léonard, directrice exécutive - Métro de répondre à la question.

Marie-Claude Léonard,
Directrice exécutive – Métro

La STM a différents plans pour évacuer les personnes en fauteuil roulant, et ce, dépendamment de la gravité de la situation. Dans le cas d'une urgence, ce sont les pompiers de Montréal qui prennent en charge l'évacuation des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

En ce qui concerne la proposition de procéder à une simulation, c'est une option qui peut être évaluée.

Le président Concernant le programme d'entretien des rampes, il précise que ce n'est que pour les rampes avant et il demande à Mme Amilcar de répondre à la question.

Renée Amilcar
Directrice exécutive – Bus

La SAAQ exige que la STM procède à une inspection complète de ses véhicules à tous les 20 000 kilomètres ou aux 6 mois, selon la première occurrence. De plus, pour les rampes avant, la STM procède au déploiement manuel de la rampe dans un garage, une fois par mois, pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement. Malheureusement, pour les rampes arrière on sait déjà qu'elles ne sont pas fiables. Toutefois, le parc d'autobus est en constant renouvellement et à ce jour, plus de la moitié du parc est munie d'une rampe avant, fiable à plus de 98 %.

Le vice-président

Dans un autre ordre d'idées, se rapporte à une déclaration faite par M. Morissette, lors de la séance du conseil municipal du 27 mars dernier, lors de laquelle il s'est dit ravi d'apprendre le départ de Mme Marie Turcotte à titre de représentante des clients du transport adapté considérant qu'elle n'aurait jamais rendu de bons services à la clientèle, M. Rotrand tient à rectifier. Contrairement à ce qu'il a prétendu, Mme Marie Turcotte ne quitte pas ses fonctions et elle a la pleine confiance de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Elle a toujours bien représenté la clientèle du transport adapté, et ce, de façon très professionnelle depuis 2002.
